



A Nantes, le 27 août 2018

Monsieur l'inspecteur d'Académie,

L'absence d'informations concernant l'organisation du remplacement dans le département, nous semble nuire aux personnel·les et aux services pour la rentrée scolaire. Nous vous demandons un éclaircissement rapide à destination des personnel·les notamment.

En effet, le SNUipp-FSU44, au cours d'une Réunion d'information Syndicale, a réunis un grand nombre de personnel·les, dont une majorité de remplaçant·es, sur le sujet de l'organisation du remplacement dans le département.

De nombreux dysfonctionnements ont été relevé concernant le traitement des personnel·les remplaçant·es (oubli des indemnités, erreur/oubli ISSR,...), le SNUipp-FSU44 réitère sa demande d'audience auprès du SIDEEP et du SIDEEP44.

Les nombreuses dérogations d'organisation du temps scolaire entraînent une réorganisation de la gestion des personnel.les remplaçant.es pour l'année 2018-2019.

Le SNUipp-FSU44 demande une clarification de l'organisation du temps de service des remplaçant·es et rappelle sa revendication d'un temps de travail correspondant aux horaires de l'école de rattachement (pas de mercredis travaillés pour les personnel.les rattachés à une école travaillant sur 4 jours) .

Le SNUipp-FSU44 demande également à ce que soit fourni aux personnel·les un document de suivi et de calcul des heures de sur-service (les récupérations de sur-service ne devant être fait que sur les 24 heures d'enseignement) ainsi qu'un document institutionnel accordant la récupération de ceux-ci.

Il demande également un rappel précis dans la note de rentrée à destinations des personnel·les et des IEN de cette organisation (récupérations des heures de sur-service,...).

Des réunions d'informations, en début d'année, auprès des personnel.les remplaçant.es serait l'occasion de rappeler à tous leurs droits et obligations propres à la fonction.

Afin d'assurer une meilleure continuité des apprentissages, le SNUipp-FSU44 rappelle l'importance des tuilages pour les remplacements les plus complexes (remplacements longs, environnement spécifiques, enseignement spécialisé) et une information détaillée de la part de la circonscription et du pôle de remplacement en cas de situations difficiles et en l'absence de tuilage.

Le SNUipp-FSU44 rappelle les problématiques liées à l'utilisation des téléphones portables personnels malgré les précisions données dans la circulaire départementale du 25 août 2017 et redit la difficulté d'envoi d'un accusé de réception de l'affectation reçu le matin même par messagerie, l'accès à l'informatique étant extrêmement variable suivant les affectations.

Veillez croire, Monsieur l'inspecteur d'Académie, en notre attachement au service public d'éducation.

Céline SIERRA,
co secrétaire départementale du SNUipp-FSU44